

SEANCE DU 15 JUILLET 2022

Présents : MM LALA-LAFFONT Maryse, HODENT Monique, DERKAOUI Abdelkader, FONTES Jean-Marc, FOURQUET Guillaume, PILLIERE-MEIGNOTTE Annie, SELARIES Pierre, GAUTHIER Laura

Absents (représentés) : MM BARDOU Raymonde, BAREIL Bruno

Absents : MM

Date de la convocation : 8 juillet 2022

REALISATION D'UN EMPRUNT DE 200 000 € AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON

Madame le Maire indique au conseil :

- qu'elle a contacté plusieurs organismes de prêt afin de réaliser un emprunt de 200 000 €.
- que seule la Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon a répondu favorablement à sa demande.

Madame le Maire sollicite l'autorisation de réaliser cet emprunt de 200 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide que :

- Madame le Maire est autorisée à réaliser un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon, d'un montant de 200 000 €.

Conditions : Cet emprunt sera remboursé, par trimestre, en quinze années, aux conditions de l'institution en vigueur à la date de la réalisation.

Taux fixe : 2.80%.

Echéances : constantes

- Madame le Maire est autorisé à signer le contrat, à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur (voir totalité des conditions ci-après).

Voté à l'unanimité.

Fin de séance : 19h